



Agence de Services
et de Paiement

les **Études**
de l'ASP



2016

Départs précoces en agriculture

Analyse d'une situation peu connue

Une publication **des études de l'ASP**

La tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs qui existe depuis l'après-guerre s'est largement confirmée dans les quinze dernières années.

En parallèle, le nombre d'installations diminue également.

Dans ce contexte, le phénomène de départs précoces, révélé pour la première fois en 2001 par une étude menée par le Cnasea¹, n'est pas anecdotique, puisque plus d'un quart des départs interviennent avant 56 ans, plus de la moitié avant 61 ans.

Le sujet des départs précoces en agriculture est très peu étudié et ne semble pas faire l'objet aujourd'hui d'une analyse croisée avec les différents indicateurs d'analyse de l'agriculture et de son évolution.

Etudier le sujet des départs précoces, c'est prendre aussi le pouls de l'agriculture française, mais par une entrée non habituelle. Les thèmes qui sont rattachés à ce phénomène sont extrêmement variés : santé, économie, stress, action sociale, suicide, foncier, transmission, impact de l'évolution des politiques agricoles...

Pour avancer sur toutes ces thématiques, il était indispensable de commencer par **l'état des lieux** de la situation des départs précoces en France.

A partir des différents constats que nous avons pu établir, le dialogue avec la profession et les institutions agricoles a permis d'étudier les causes et conséquences de ce phénomène de « désinstallation ».

Que deviennent les structures d'exploitations, quels impacts sur l'activité agricole, quelles conséquences sociales pour les agriculteurs qui cessent leur activité, autant de questions qui ne semblent pas posées clairement aujourd'hui.

Enfin, nous avons tenté de mesurer comment le sujet des départs précoces est pris en compte par les acteurs du milieu agricole, et de repérer les moyens engagés pour accompagner les diverses situations de départs précoces.

Mots-clés

- Agriculture
- Cessation
- Installations
- Parcours
- Difficulté

¹ Bernardi V., Lefebvre F., *Les départs précoces en agriculture, mythe ou réalité ?*, Les cahiers du Cnasea, octobre 2002.

Introduction

Le nombre d'agriculteurs en France ne cesse de baisser, et cette tendance s'observe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le recul est très marqué depuis ces dernières années. En 2010, la France compte 515 000 exploitations. Leur nombre s'est réduit de plus de la moitié durant les deux dernières décennies, et les agriculteurs ne représentent que 3,3% de la population active française (source : INSEE).

En 2013, 19 018 agriculteurs quittaient la profession, pour seulement 13 215 installations (source : MSA).

Les départs précoces peuvent-ils constituer un indicateur pertinent pour analyser la situation de l'agriculture en France ?

C'est pour contribuer à répondre à cette question que nous avons souhaité aller plus loin, tout d'abord en actualisant les informations et hypothèses issues de l'étude Cnasea¹ réalisée en 2001 et qui a révélé ce phénomène. Elle s'est basée à l'époque sur une analyse circonscrite à quatre départements. Aujourd'hui, grâce à des bases de données plus complètes et exploitables, nous pouvons étudier statistiquement ce sujet à l'échelle du territoire métropolitain.

En complément de la caractérisation statistique des départs précoces, nous avons procédé à une étude qualitative afin de mesurer la perception et la compréhension de ce phénomène sur le terrain.

Nous avons ainsi interrogé des acteurs des questions agricoles pour analyser la place de ce phénomène dans le contexte institutionnel de l'agriculture.

Enfin, nous avons rencontré d'anciens agriculteurs pour connaître leur parcours, les principaux motifs qui ont conduit à l'arrêt de leur activité, les conditions qui ont accompagné cette cessation.

Ainsi, nous pouvons présenter un état des lieux des départs précoces et de leurs caractéristiques en France.

Mis en relation avec d'autres informations sur les chefs d'exploitation et les éléments recueillis sur le terrain, il permet d'avancer sur les causes

de ces arrêts, mais aussi sur les conséquences, tant pour l'individu, les structures que pour l'activité agricole en général.

Qu'appelle-t-on un départ précoce ?

Il s'agit d'un agriculteur qui cesse son activité avant d'atteindre l'âge de la retraite, qui intervient aujourd'hui à 62 ans.

Le seuil de 55 ans utilisé dans l'étude 2001, a constitué une « référence » et a été repris par la suite dans le cadre de travaux ponctuels, parfois menés en chambres d'agriculture.

Les réformes successives reportant l'âge de départ à la retraite ont profondément modifié la situation des 55 / 60 ans qui peuvent de moins en moins accéder à des retraites anticipées, induisant un maintien en activité plus ou moins « contraint ».

Pour cette étude, nous retiendrons donc deux seuils :

- 55 ans pour pouvoir opérer certaines comparaisons et mesurer l'évolution du phénomène ;
- 60 ans pour ne pas négliger les situations difficiles des 55 / 60 ans, très concernés par les cessations d'activité (en 2013, les 55 / 60 ans représentent la moitié des départs précoces), et qui ne sont pas encore en situation de bénéficier de la retraite.

Quelle est notre population d'étude ?

Nos travaux concernent les chefs d'exploitation sortis du statut de chef d'exploitation.

Nous avons sélectionné notre population cible à partir de la base de données relative aux cotisants non-salariés de la MSA, en excluant les connexes, les cotisants solidaires, les exploitants du bois, les entreprises de travaux agricoles, les entreprises de jardin et paysagistes, afin de cibler les exploitants agricoles dont le cœur de métier est l'agriculture et exerçant sur une surface significative.

¹ Bernardi V., Lefebvre F., *Les départs précoces en agriculture, mythe ou réalité ?*, Les cahiers du Cnasea, octobre 2002.

Pour quantifier les départs précoces des chefs d'exploitation, nous avons retenu les personnes sorties complètement mais aussi les changements de statut. C'est-à-dire qu'on va considérer comme un départ précoce un chef d'exploitation qui quitte l'agriculture, quel que soit le motif (économique, santé, suicide...), ou devient cotisant solidaire, ou encore se reconvertisse dans une activité connexe (par exemple entrepreneur en travaux agricoles).

Nos sources

Une bibliographie peu étoffée

Très peu de littérature et de travaux ont été trouvés sur ce sujet, à part quelques analyses ponctuelles réalisées par des chambres d'agriculture, à l'occasion de bilans généraux à l'échelle départementale.

Hormis l'étude CNASEA, nous nous sommes appuyées sur des ouvrages de sociologie rurale et agricole, et également sur les travaux de Lucie Jouvét².

Des données statistiques issues de plusieurs bases

Comme déjà évoqué, les données de la MSA, que nous avons pu obtenir via l'observatoire du développement rural (ODR)³, seront notre principale source pour dresser un état des lieux statistique de la situation des départs précoces en France métropolitaine.

Par ailleurs, l'ASP, en charge de la gestion de plusieurs dispositifs agricoles, concentre également des données utiles à nos travaux. En particulier, nous avons pu disposer d'informations intéressantes sur l'agriculture en difficulté, hypothèse retenue comme une des causes de départs précoces.

- L'étude des données de gestion issues d'OSIRIS (outil de gestion des aides du développement rural) sur le dispositif ARP (aide à la reconversion professionnelle), nous permet de mieux caractériser les bénéficiaires et d'affiner le profil des départs précoces (focus sur les départs précoces pour raisons économiques).

- Nous avons également travaillé avec l'agence comptable de l'ASP, pour analyser les dossiers de demandes de remises gracieuses DJA⁴ (dotation jeune agriculteur), avec des informations très qualitatives (focus sur les départs très précoces pour raisons économiques).

Des entretiens sur le terrain

Pour aller au-delà de la description de la situation, une étude terrain a été conduite (Bretagne / Morbihan et Languedoc Roussillon / Pyrénées Orientales).

Nous avons réalisé des entretiens semi-directifs auprès de deux types d'interlocuteurs :

- Des acteurs institutionnels⁵ pour étudier le sujet des départs précoces dans le contexte agricole et les questionnements autour de la transmission, l'installation le développement local et l'agriculture ; mais aussi, autour de préoccupations sociales, sur la prévention et l'accompagnement des agriculteurs qui, pour des causes diverses, sont amenés à arrêter leur activité.
- D'anciens agriculteurs pour mieux comprendre leur parcours, les motifs d'arrêts, connaître les types d'accompagnement qui ont aidé à mettre en œuvre cette décision, les difficultés rencontrées et le devenir de leurs exploitations.

Comité technique de suivi

Nous avons sollicité des partenaires et des personnes ressources afin de constituer un comité de suivi et de relecture de nos travaux. Nous profitons de ce paragraphe pour les remercier pour leur implication et leurs précieux apports à notre étude.

² Jouvét L., « Le dilemme corrélien des producteurs laitiers en cessation précoce d'activité », *Socio-anthropologie de la transmission*, 2012, L'Harmattan

³ L'Observatoire du Développement Rural est un centre de ressources pour l'évaluation des politiques de développement rural et pour la recherche agronomique et en sciences du développement. Il a été co-fondé fin 2006 par le Ministère de l'Agriculture, l'INRA et le Cnasea.

⁴ Remise accordée sous condition aux agriculteurs en difficulté qui cessent leur activité

⁵ Niveau régional : Conseil Régional / DRAAF / DR ASP ; Niveau départemental : Chambres agriculture / Conseil Général / MSA / DDT / SAFER ; Associations : Solidarité paysans

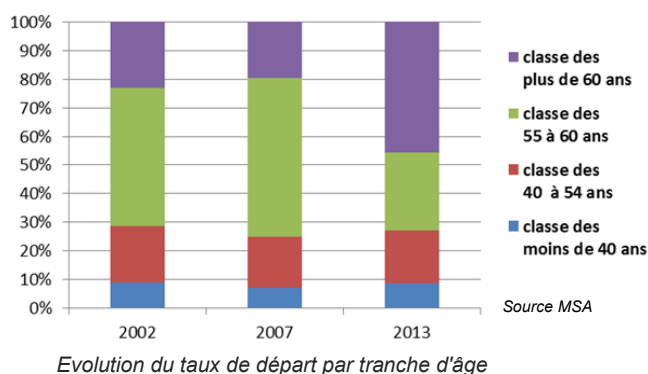
1 Etat des lieux des départs précoces en France

En 2013, 10 337 agriculteurs ont quitté leurs exploitations avant 61 ans.

Le taux des départs précoces par rapport au nombre total des sortants, est stable depuis l'étude de 2001.

Plus d'un quart des départs interviennent avant 56 ans, et plus de la moitié avant 61 ans.

Si les classes d'âge avant 56 ans sont restées stables, les départs entre 55 ans et 60 ans ont de fait diminué. Mais leur situation en 2013, est plus problématique que pour les périodes précédentes, compte tenu de l'évolution des droits à la retraite.



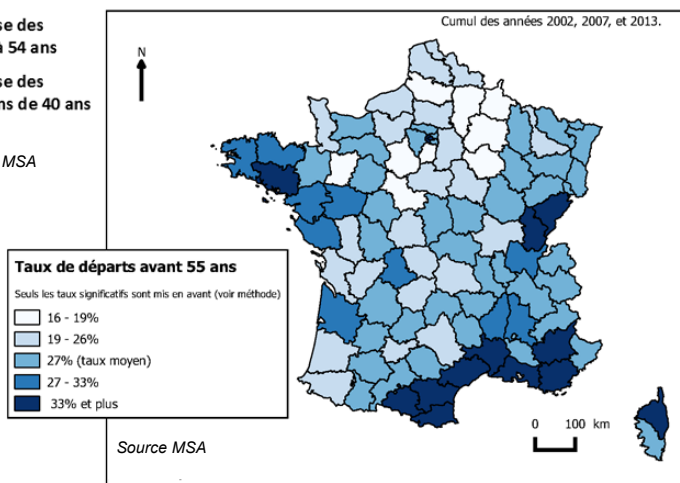
Ce qui a beaucoup évolué depuis cette étude, c'est l'accès à la retraite. Les réformes successives reportant l'âge de départ à la retraite ont modifié la situation des 55 / 60 ans.

Si, dans les années 2000, nombre de départs avant 60 ans entraient dans le cadre des pré-retraites agricoles, permettant à des agriculteurs de partir de manière anticipée pour raison de santé ou de difficultés économiques, les réformes de 2010 et 2012 ont profondément modifié les conditions et âges de départ.

Avec l'allongement des durées de cotisations, le nombre de non-salariés agricoles bénéficiant des retraites anticipées ne cesse de diminuer depuis 2007 : 10 185 bénéficiaires, contre 4 162 en 2013.

Le phénomène de départs précoces est inégalement réparti sur le territoire.

Toutes les régions ne sont pas également concernées par le phénomène des départs précoces en agriculture. A ce stade, il est difficile d'expliquer la répartition géographique des départs. On peut néanmoins constater que le sud de la France, qui connaît un fort recul des terres agricoles, et la Bretagne, où les crises sur la filière élevage se sont succédées, connaissent des taux plus élevés.



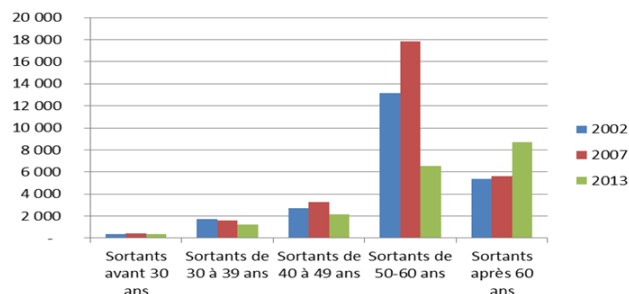
Départs précoces des chefs d'exploitation par département (55 ans), cumul des 3 années

Cette carte synthétise les tendances des départs précoces sur le territoire. Trois régions, la côte méditerranéenne, la Bretagne et la Franche Comté apparaissent comme plus exposées à ce phénomène.

1 - Profils d'exploitants concernés par les départs précoces

Des départs s'observent à tous âges

Mais les départs précoces interviennent plus fortement en fin de carrière.

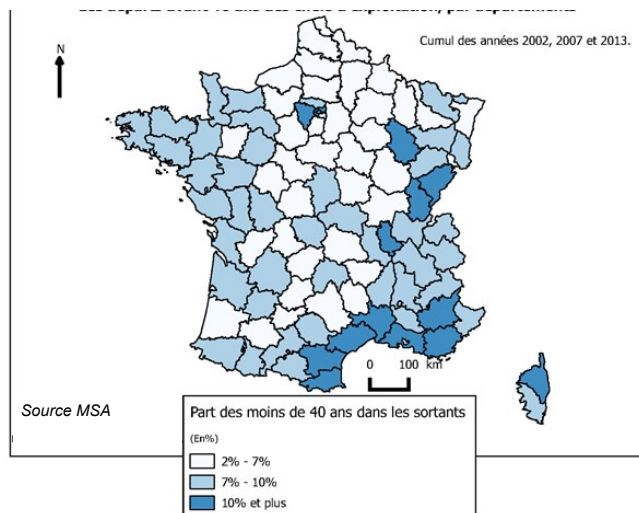


Source MSA

Départs par tranche d'âge en 2002, 2007 et 2013

On notera dans ce graphique l'effet préretraite qui, avant 2010, a constitué une alternative au maintien en activité pour la tranche d'âge 50 / 60 ans.

Egalement, les jeunes ne sont pas préservés de cette situation de cessation précoce de leur activité. Les départs avant 40 ans, représentent, en 2013, 31% des départs précoces.



Source MSA

Départs précoces des moins de 40 ans

Certaines régions sont plus concernées que d'autres par un taux important de départs très précoces. Sur cette tranche d'âge, la côte méditerranéenne est particulièrement touchée.

Comme nous le verrons plus précisément par la suite, les causes de départs, et les conséquences, seront différentes selon l'âge. Et en particulier, les questions de reconversion ne se posent pas de la même façon à 40 ou 50 ans.

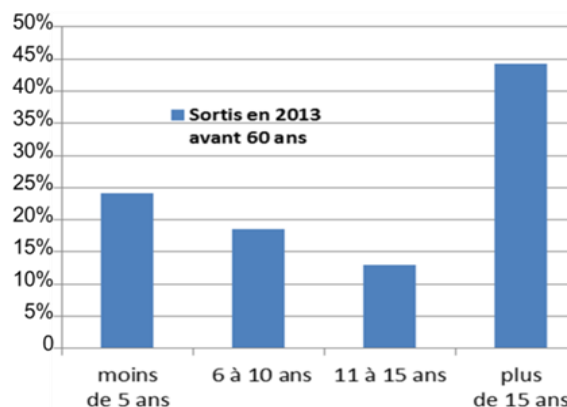
Les femmes sont légèrement surreprésentées dans les départs précoces.

Alors qu'un quart des chefs d'exploitation sont des femmes, elles représentent, en 2013, 38% des départs précoces en France.

Départs précoces et durée d'installation

Cet indicateur nous montre que les départs précoces ne sont pas simplement le fait d'installations « anecdotiques », d'expériences de vie, ou de mauvais aiguillage, comme cela a pu être parfois évoqué au cours d'échanges pendant cette étude.

Près de la moitié des départs précoces interviennent après une longue période d'activité, soit plus de 15 ans comme chef d'exploitation.



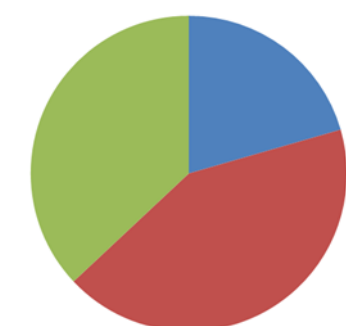
Source MSA

Les chefs d'exploitation pluriactifs⁶ surreprésentés

Les chefs d'exploitation pluriactifs sont nettement plus concernés par les départs précoces que les chefs à titre exclusif.

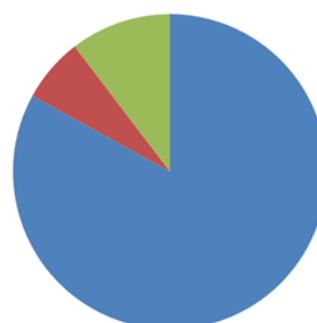
Potentiellement, les pluriactifs peuvent trouver dans leur autre activité une possibilité de reconversion qui faciliterait la cessation.

Les 23% de chefs d'exploitation à titre exclusif qui arrêtent avant 55 ans doivent opérer une reconversion complète.



Taux de départs précoces (< 56 ans) selon l'activité

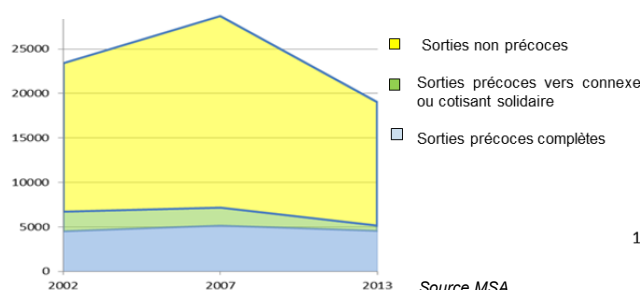
Source MSA



Taux de chefs d'exploitation selon l'activité (2013)

Départs précoces... et après ?

Les reconversions des agriculteurs qui cessent leur activité ne se font pas forcément dans le domaine agricole, et même de moins en moins.



Nombre de sorties < 55 ans

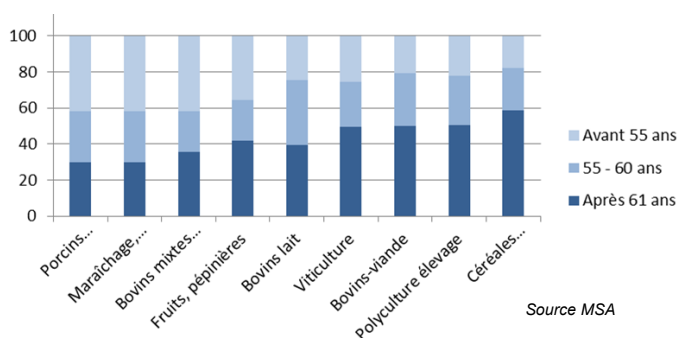
Source MSA

La majeure partie des départs précoces aujourd'hui correspond à des arrêts complets de toute activité agricole. Les changements de statut, qui, en 2002, concernaient 2 202 personnes, ne concernaient en 2013 plus que 595 personnes.

2 - Structures d'exploitations et départs

2.1 - Des productions plus exposées que d'autres aux départs précoces

Nous utilisons un regroupement des productions réalisé par l'INRA en 9 classes, basées sur les 22 catégories ATEXA (Assurance accident du Travail des Exploitants) de la MSA⁷.



Les sortants par filières en 2013 (en %)

Source MSA

⁶ Il existe trois statuts pour les agriculteurs, selon la part de leurs revenus agricoles dans leurs revenus. Les agriculteurs dont la totalité des revenus est agricole sont classés « chefs d'exploitation à titre exclusif ». Ceux dont plus de 50% (et moins de 100%) du revenu est agricole sont « chefs d'exploitation à titre principal ». Enfin, ceux qui tirent de l'agriculture moins de 50% de leurs revenus sont considérés comme « chefs d'exploitation à titre secondaire ».

⁷ Classe ATEXA 1 : Cultures céréalières et industrielles, grandes cultures, autres cultures spécialisées
Classe ATEXA 2 : Maraîchage, floriculture
Classe ATEXA 3738 : Viticulture
Classe ATEXA 39 : Arboriculture fruitière, pépinière
Classe ATEXA 41 : Bovins-lait
Classe ATEXA 42 : Bovins-viande
Classe ATEXA 43 : Bovins mixtes, ovins, caprins, chevaux, autre élevage gros animaux, dressage, haras, clubs
Classe ATEXA 5 : Elevage porcin, Elevage de volailles, lapins, Autre élevage de petits animaux
Classe ATEXA 6 : Cultures et élevage non spécialisés, polyculture, poly-élevage, marais salants, conchyliculture

Les filières dont le taux de départ précoce est le plus important sont les catégories « Maraîchage », « Bovins mixtes, ovins, caprins » et « Porcins, volailles ».

La filière céréales et grandes cultures est quant à elle particulièrement peu concernée par les départs précoces, seulement 20% des départs chez les céréaliers sont précoces, c'est le taux le plus faible parmi l'ensemble des productions.

Maraîchage, viticulture et production de fruits : des départs précoces territorialisés.

Encore une fois, la côte méditerranéenne est très touchée par les départs précoces.

La question de la pression foncière dans cette région, concurrençant une activité agricole peu rémunératrice (exploitations relativement petites, vente directe, production modeste, produits à faible valeur ajoutée...) n'est pas sans conséquence sur les départs et le recul du foncier agricole. Nous en reparlerons plus loin.

L'élevage est très concerné par les départs précoces.

La filière élevage est surreprésentée dans les départs précoces.

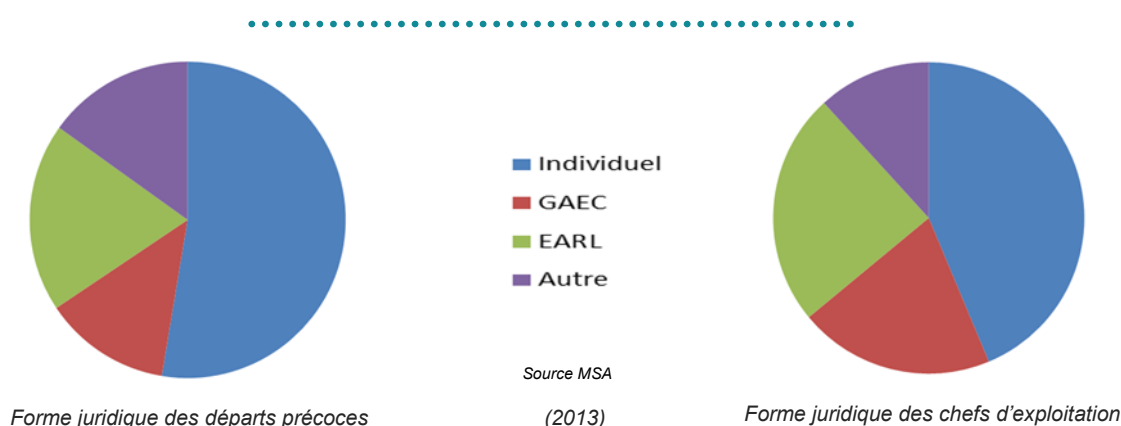
La production pour laquelle la part de départs précoces est la plus importante est la filière « porcins et volailles ». Les départs précoces représentent 43% des départs dans cette production au niveau national.

La catégorie « bovins mixtes, ovins, caprins » présente aussi un taux important de départs précoces, de l'ordre du 38%.

2.2 - Y-a-t-il des statuts d'exploitation plus concernés par les départs précoces ?

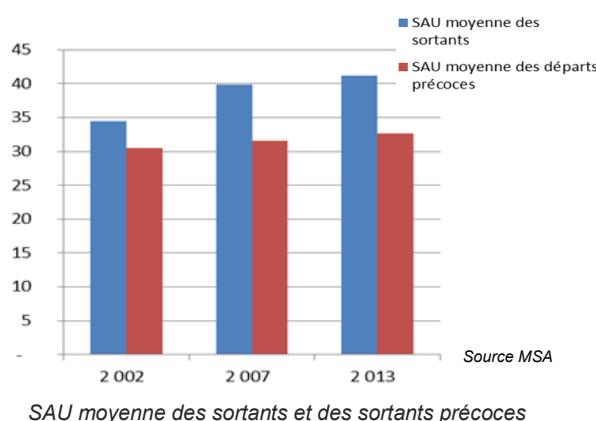
Il semblerait que ce facteur ne soit pas, à lui seul, très significatif pour l'observation des départs précoces. Les individuels, majoritaires, sont légèrement surreprésentés sur le critère départ précoce, sans pour autant qu'on puisse établir une corrélation entre statut et départ.

S'agissant du statut, on peut dire que la question du devenir de l'exploitation se pose de manière différente : transmission, agrandissement ou sortie du foncier agricole, autant de questions qui sont plus prégnantes en individuel que dans les formes d'organisations collectives



2.3 - Les départs précoces participent à la disparition des petites exploitations

Les sortants précoces ont des exploitations plus petites que l'ensemble des sortants. On remarque aussi que la superficie moyenne des exploitations des sortants tend à augmenter, plus rapidement que celle des sortants précoces.



La SAU est un indicateur insuffisant pour analyser la situation économique de l'exploitation. A ce stade de connaissance sur le sujet des départs précoces, il reste intéressant de montrer néanmoins que les petites exploitations sont globalement plus touchées.

Pour aller plus loin, il conviendrait de le corrélérer avec la classification *production brute standard*

(PBS), qui évalue le potentiel de production d'une exploitation, quelle que soit sa production⁸.

L'analyse de cet indicateur permettrait d'évaluer « l'état de santé » des exploitations des sortants précoces par rapport aux autres chefs d'exploitation, sortants ou non.



La photographie des départs précoces en France aujourd'hui nous révèle que :

- Plus d'un chef d'exploitation sortant sur deux le fait avant 61 ans,
- Les départs précoces interviennent de façon plus significative entre 50 et 60 ans,
- Un peu moins d'un chef d'exploitation sortant sur trois cesse son activité avant 55 ans,
- Les départs très précoces, avant 40 ans, concernent 31% des chefs d'exploitation,
- Les départs jeunes se concentrent sur la côte méditerranéenne,

- Les femmes sont surreprésentées dans les départs précoces,
- Ce sont les chefs d'exploitation à titre principal et secondaire qui cessent précocement, en grande majorité,
- Les éleveurs et les maraîchers sont les plus touchés par les départs précoces,
- Le GAEC tendrait à préserver un peu plus des départs précoces,
- Les sortants précoces occupent des exploitations de plus petites surfaces que l'ensemble des sortants,
- La Bretagne, la Franche-Comté, et la côte méditerranéenne sont les principales régions touchées par les départs précoces.

⁸ Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide. Ils sont exprimés en euros. Leur valeur est régionalisée lorsque cette régionalisation a un sens.

2 La « désinstallation » parle aussi de l'agriculture

Les départs précoces ne sont pas un sujet que nous retrouvons dans les débats autour de l'agriculture et de son évolution. Pourtant, comme nous l'avons vu, cette situation est loin d'être marginale, et, de fait, elle a un impact sur l'agriculture, sur la production, sur les structures d'exploitations, sur la transmission...

Aussi, elle s'inscrit dans un environnement social qui bouge, et cette donnée sociale modifie aussi les profils des agriculteurs, leurs besoins et leurs attentes.

Toutes ces questions agricoles et sociales posées par la désinstallation trouveront des réponses variées, selon les causes amenant à la cessation d'activité, la situation de l'agriculteur, son âge... Mais pour cela, encore faut-il que le sujet soit mieux connu et pris en compte.

1 - Départs précoces : des causes multiples

Nous pouvons distinguer deux grandes familles de départs : les départs subis et les départs choisis. L'étude de 2002 avait fait ressortir ce phénomène de « choix de carrière ». Il conviendra cependant de relativiser cette notion de choix qui, comme nous allons le voir, arrive aussi par un certain nombre de contraintes. La question du « choix » se pose souvent en d'autres termes : « Ai-je, ou pas, une porte de sortie ? »

1.1 - L'environnement social des agriculteurs évolue

Une diversification des d'installations

L'augmentation des installations hors cadre familial modifie le paysage agricole français.

Environ 30% des installations sont réalisées en dehors du cadre familial. Cette tendance est en constante progression depuis les années 90. Elle conduit à une diversification des profils d'agriculteurs, mais aussi des structures d'exploitation⁹.

Nos échanges avec d'anciens installés hors cadre familial (HCF) font ressortir que le rapport

à l'exploitation est moins intime, moins personnel que chez les installés familiaux. De même, le sentiment d'appartenance à une classe, une corporation, est moindre chez les installés hors cadre familial. Ces derniers exercent leur métier d'agriculteur non pas par vocation ou culture, mais par un choix professionnel, ou parfois, comme cela a été évoqué au cours de nos entretiens, pour répondre à un projet de vie.

L'arrêt de l'activité pour ces installés n'est pas vécu, comme on peut le voir dans les cas de reprise, comme « celui qui échoue », qui met fin à la perpétuation de l'activité familiale.

Le salariat se développe

En agriculture, vie privée et vie professionnelle ont très longtemps été mêlées. L'agriculture a deux UTA (Unités de Travail Annuel) familiales, c'est-à-dire le couple d'agriculteurs, a longtemps prévalu dans les systèmes d'exploitation. Mais ce n'est plus une réalité aujourd'hui.

Pour pallier l'absence de travail du couple sur l'exploitation, le salariat non familial se substitue progressivement à la main-d'œuvre familiale. Actuellement, les salariés fournissent en moyenne un quart de la main-d'œuvre agricole, alors qu'au début des années 90, la proportion des salariés n'était que de 14%¹⁰.

Cette situation induit des changements de rapports entre l'agriculteur et les autres catégories socio-professionnelles, que ce soient les conjoints qui exercent d'autres métiers, en dehors de la ferme, ou des salariés agricoles. Le décalage avec les conditions de travail des autres catégories socio-professionnelles devient plus visible : le temps de travail, les congés, les revenus... autant d'éléments de comparaison qui peuvent conduire le chef d'exploitation à remettre en cause son statut, à aspirer, lui aussi, à plus de temps personnel, à une meilleure rémunération, à envisager d'autres modes de vie.

⁹ Démographie agricole : la France doit-elle craindre l'avenir ?
François Lefebvre / 2009

¹⁰ Économie rurale 323 / mai-juin 2011

Ces deux évolutions ne sont pas sans conséquences sur les profils des chefs d'exploitation qui constituent aujourd'hui l'identité agricole française. Les exploitations familiales, les « entrepreneurs agricoles », les hors cadre familial, les paysans isolés ou les employeurs, les repreneurs, n'ont pas la même appréhension de leur métier, les mêmes possibilités de reconversion, les mêmes opportunités de transmission.

1.2 - Le déclin économique, principal motif d'arrêt

C'est ce qui est principalement évoqué quand nous interrogeons les acteurs du monde agricole.

Pour révéler cette situation, nous avons étudié de plus près deux mesures destinées à accompagner l'agriculture en difficulté, le dispositif ARP (aide à la reconversion professionnelle), et les remises gracieuses DJA¹¹ (dotation jeune agriculteur). Le recours à ces dispositifs est conditionné par l'arrêt de l'activité agricole, pour des raisons économiques. Il ne s'agit pas de prévention.

Recours gracieux DJA

Les exploitants bénéficiaires de la DJA ont l'obligation réglementaire de rester chefs d'exploitation à titre principal pendant une durée allant de 5 à 10 ans, et doivent respecter un certain nombre d'engagements, sous peine de rembourser l'aide.

Ceux qui doivent cesser leur activité (ou la réduire, devenant chef d'exploitation à titre secondaire) avant cette période obligatoire, pour des raisons économiques, peuvent demander à ne pas à rembourser cette aide, en justifiant de leurs difficultés financières.

Les recours gracieux DJA touchent une population jeune, puisque nous sommes en présence de bénéficiaires DJA (moins de 40 ans) qui n'arrivent pas à tenir leur engagement de rester chef d'exploitation sur une période de 5 ans.

Nous avons étudié uniquement les dossiers ayant réellement abouti à une remise gracieuse, soit 122 dossiers sur 2 ans.

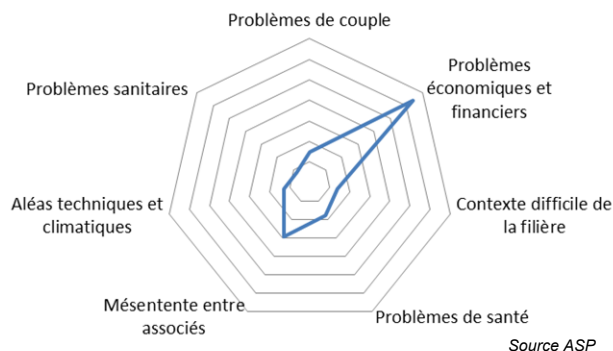
Les chiffres¹² nous donnent un nombre d'indications sur les exploitations concernées. Il s'agit majoritairement d'exploitations qui pratiquent l'élevage, laitier en particulier, uniquement ou parallèlement à une autre culture. Elles constituent plus de la moitié des dossiers de recours.

¹¹ Les remises gracieuses DJA sont transmises à l'agent comptable de l'ASP. Deux commissions par an statuent sur les demandes.

¹² Dossiers des années 2013 et 2014. Ne sont présentées ici que les demandes ayant abouties, soit 122 dossiers.

En moyenne, l'âge des exploitants de notre échantillon est de 35 ans. Ils cessent après 4 années d'installation, avec une dette moyenne de 13 900 euros.

L'étude des dossiers permet d'accéder à des éléments plus qualitatifs, sur ce qui les a conduit à l'arrêt, et dans quelle situation ils sont aujourd'hui.

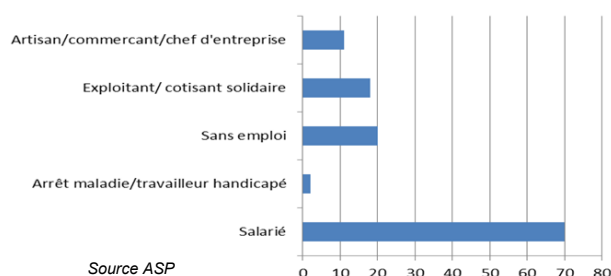


Explications des difficultés rencontrées par l'exploitant

Les problèmes économiques et financiers, ressortent comme principal motif d'arrêt. Ce motif englobe différentes situations : des refus de prêts bancaires, des manques de trésorerie, des difficultés après avoir réalisé trop d'investissements.

La mésentente entre associés arrive en second. Cela illustre les problèmes des exploitations à statut sociétaire, entre associés de la même famille ou hors cadre familial. Parfois, l'arrivée du jeune associé n'est pas conditionnée par un besoin spécifique sur l'exploitation, mais le jeune représente « un droit à prime ». Ce qui ne lui donne pas une véritable place dans la société, et peut conduire à un départ précoce.

En matière de reconversion, 70% des anciens agriculteurs issus de la base de données RGDJA étudiée ici sont devenus salariés, et très peu ont gardé un pied dans l'activité agricole (sans pouvoir, quoi qu'il en soit, rester chef d'exploitation, c'est à dire qu'ils sont probablement devenus salariés).



Emploi actuel des individus étudiés

Aide à la Reconversion Professionnelle

L'ARP est une aide accordée par l'Etat aux agriculteurs dont l'exploitation est jugée non redressable sur le plan économique. Cette aide existe depuis 1988. Deux volets principaux constituent l'ARP :

- une aide liée à la formation professionnelle (facultative). Cette aide consiste en une rémunération pendant la durée du stage de formation
- une aide forfaitaire liée au départ de l'agriculture, de 3 100€ versée en deux fois.

Une aide au relogement est accordée aux bénéficiaires de l'ARP, qui sont contraints de quitter leur domicile suite à leur cessation d'activité. Cette aide s'élève à 1 550 €.

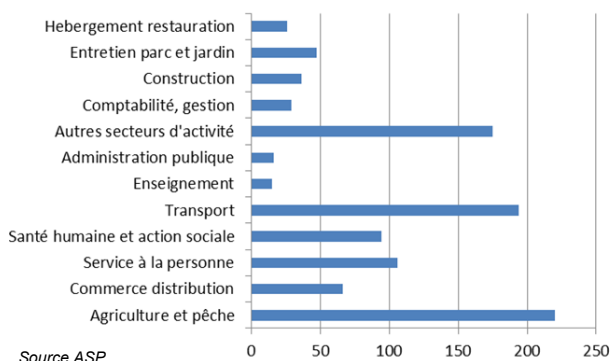
En 5 ans (de 2010 à 2015), seuls 1 883 dossiers ARP ont été enregistrés.

Ici encore, ce sont les éleveurs, laitiers en particulier, qui sont largement surreprésentés parmi les demandeurs d'ARP.

58% des exploitations des bénéficiaires étaient sous forme individuelle, tandis que 41% étaient sous forme sociétaire.

Ce sont des agriculteurs plutôt isolés, 54% des demandeurs ont une UTAF sur l'exploitation. Les exploitants qui ont une aide familiale à temps partiel ou à temps complet représentent 36% des demandeurs. Les exploitations sur lesquelles on trouve plus de deux UTAF sont minoritaires (5,5%). Et 71% déclarent ne pas avoir de salarié sur l'exploitation.

Dans 65% des cas, les demandeurs de l'ARP déclarent connaître leur projet de reconversion. Sur le total des dossiers, 54% nous informent des secteurs d'activité choisis pour se reconverter. Le graphique ci-après présente le nombre de sortants selon le secteur d'activité dans lequel ils envisagent de se reconverter.

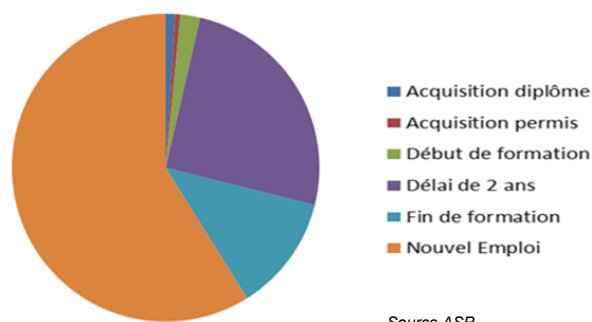


ARP, secteurs d'activité envisagés pour la reconversion

¹³ La 2e partie de l'ARP est versée quand : le bénéficiaire trouve un emploi, obtient un diplôme (ou un permis), entame ou termine une formation. Elle est versée dans tous les cas à l'issue de 2 ans, après la demande d'ARP.

Nous observons qu'une grande partie des bénéficiaires envisage de rester dans le secteur agricole (21%), tout en changeant de statut, l'obtention de l'ARP est conditionnée au fait de renoncer au statut de chef d'exploitation. Ceux qui restent dans le secteur agricole deviennent donc salariés.

Nous avons pu constater que l'ARP permet dans une majorité de cas de retrouver un emploi. La reconversion des ex agriculteurs se fait beaucoup dans le salariat, surtout agricole.



Motif du paiement de la 2^{ème} fraction ARP

Dans 59% des cas, les demandeurs ARP trouvent un nouvel emploi moins de 2 ans après leur demande¹³. L'indicateur « délai de 2 ans » qu'on pourrait considérer comme celui de l'échec relatif de l'aide, concerne un quart des bénéficiaires.

Alors que les acteurs du monde agricole, comme les agriculteurs interrogés, évoquent les difficultés économiques comme le principal facteur conduisant à des départs précoces, le recours à des dispositifs d'aide reste faible, avec seulement 1 883 dossiers ARP en 5 ans et 122 dossiers ayant abouti à des remises gracieuses DJA entre 2013 et 2014.

Bien que l'efficacité de l'ARP soit démontrée, les montants qui y sont consacrés se réduisent de façon drastique.

Enfin, ces deux dispositifs, relativement modestes en termes de bénéficiaires, concernent l'accompagnement des départs. En matière de prévention, très peu de moyens sont déployés.

Nous reviendrons sur ces deux points un peu plus loin.

1.3 - La santé, une contrainte forte

Les agriculteurs ne mettent pas leur santé au premier plan de leurs priorités. Souffrir est normal en agriculture. Et se plaindre n'est pas très bien vu par ses pairs...

« Il n'y a pas de honte à avoir des douleurs qui témoignent d'un rapport à la souffrance inscrit dans une culture familiale héritée et partagée. Cette culture du corps tout puissant perdure et contribue à produire une norme professionnelle transmise aux jeunes apprenant le métier »¹⁴.

Ceci dit, la faiblesse des prises en charge des maladies professionnelles ne facilite pas non plus la reconnaissance d'un problème de santé.

La médecine du travail et la médecine préventive agricoles ont été créées plus tardivement (1966), 20 ans après celle des autres secteurs d'activité. Par ailleurs, de par leur statut de non-salarié, les exploitants ne sont pas suivis régulièrement par la médecine du travail¹⁵.

Les droits des chefs d'exploitation en matière d'arrêt maladie et de maladies professionnelles sont très limités. Ainsi, **ce n'est que depuis 2014 que les chefs d'exploitation ont droit à des indemnités journalières** (600€/mois en moyenne) en cas d'arrêt maladie. En cas d'accident du travail, ou de maladie professionnelle, un chef d'exploitation se voit fixer un taux d'incapacité. Mais la classification n'est pas toujours adaptée à la réalité de la contrainte que représente ce handicap au regard de l'activité.

Par exemple, un individu souffrant d'une hernie discale avec des séquelles dites moyennes (les maladies professionnelles sont référencées dans un tableau) se verra attribuer un taux d'incapacité en dessous de 30%, seuil minimal permettant de déclencher des compensations financières.

Si le motif santé n'est pas souvent évoqué comme motif d'arrêt chez les départs précoces, il est en revanche un facteur significatif dans un processus de déclin économique de l'exploitation, comme ont pu l'observer les MSA.

1.4 - Les causes conjoncturelles

L'activité agricole est soumise à diverses crises difficiles à contrôler : aléas climatiques, maladies, ou crise de filières, autant de difficultés qui conduisent aussi à l'arrêt de l'activité, en particulier sur les structures d'exploitation modestes et mono productives.

Ainsi, pour les acteurs rencontrés, les structures d'exploitations ont de moins en moins la capacité d'encaisser deux années de crise successives.

Les évolutions réglementaires et sanitaires, facteurs d'arrêt d'activité

Certaines structures d'exploitation nécessitent des investissements très lourds, induisant des emprunts importants et longs à rembourser. En particulier sur les exploitations d'élevage, les plus touchées, comme nous l'avons vu dans l'analyse statistique, par les départs précoces.

Les réglementations sanitaires et évolutions des normes peuvent être un facteur déclenchant l'arrêt d'activité, dès lors qu'elles imposent la réalisation de nouveaux investissements. C'est ce qu'observent les institutions en lien avec les agriculteurs ; ils ne se projettent pas toujours, après plusieurs années de remboursement, dans un nouvel endettement.

La perspective d'une nouvelle mise aux normes, à 45 ou 50 ans, d'un nouvel engagement financier pour une très longue durée, pour une activité intense et peu rémunératrice, aura tendance à décourager le chef d'exploitation à poursuivre son activité.

Ceci est particulièrement vrai dans les exploitations sans perspective de transmission. Nous reviendrons sur ce point plus tard.

Les motifs « institutionnels » d'arrêt précoce

Souvent liées à des problèmes de filières, des mesures institutionnelles peuvent être prises pour réduire le volume d'une production.

En Bretagne par exemple, suite à la grippe aviaire, en 2003 et 2007, des mesures ont été financées par l'état pour la cessation d'activité (dans le cadre de départs volontaires). En 10 ans, 500 000 m² de poulailler ont disparu dans cette région.

Dans le Languedoc Roussillon, pour répondre à une évolution de la demande en vins de meilleure qualité, et mieux adapter l'offre, les mesures de primes à l'arrachage des vignes ont été menées pendant 35 ans, entre 1977 et 2011 (avec une suspension de 1997 à 2004). Les surfaces qui ont été arrachées dans l'Aude et dans les Pyrénées Orientales sont nombreuses à être restées en friche, selon une étude de la DRAAF sur les effets des arrachages de vignes primés dans la région.

¹⁴ Dominique Jacques-Jouvenot *Stress, santé, suicide des producteurs laitiers*

¹⁵ Sylvie Filipe Da Silva, François Lefebvre, *Les non-salariés agricoles handicapés, Une population méconnue, un accompagnement à définir* - 2012

En ce qui concerne les producteurs de fruits et les pépiniéristes, la côte méditerranéenne est particulièrement touchée par le phénomène de départs. Aux difficultés importantes liées aux aléas climatiques (grêle, sécheresse) et aux maladies (la sharka pour les pêcheurs par exemple), viennent s'ajouter les coûts de production, non compensés par le prix de vente des marchandises, qui supportent mal la concurrence avec l'Espagne toute proche.

Les acteurs du monde agricole reconnaissent qu'aujourd'hui, avec la faible rentabilité de l'activité agricole, les agriculteurs ne peuvent pas survivre à une ou deux crises dans leur système de production.

A toutes ces causes plutôt identifiées, viennent se rajouter de multiples motifs moins généralisables, moins mesurables, mais qui sont de réelles difficultés évoquées par les agriculteurs avec qui nous avons pu nous entretenir : l'isolement sur l'activité, mais aussi l'isolement géographique avec des exploitations de plus en plus grandes qui éloignent toujours plus le voisinage, le manque de reconnaissance, palpable par le manque de soutien, réel ou ressenti, l'insuffisance des revenus au regard des dures journées de labeur, autant de facteurs conduisant de nombreux agriculteurs au découragement.

Nous ne pouvons éluder ici la question du suicide chez les agriculteurs, catégorie socio-professionnelle la plus touchée en France, cause là aussi d'arrêt précoce et brutal de l'activité agricole. L'élevage, en particulier les éleveurs bovins, là encore est surreprésenté¹⁶.

Les causes de départs précoces sont donc multiples. Mais elles sont surtout interdépendantes, conduisant souvent au déclin économique de l'exploitation. L'étude de 2002 sur les départs précoces laissait apparaître la piste de la « normalisation » de la profession agricole par rapport aux autres : on deviendrait agriculteur à une certaine étape de carrière, et les départs pourraient être des choix délibérés d'orientation.

Nous relativiserons ici cette hypothèse que nous n'avons pas vérifiée pendant ces derniers travaux. Quand les agriculteurs indiquent être partis « par choix », c'est souvent contraints par des facteurs insurmontables.

La grande majorité évoque la nostalgie de leur ancienne activité, même si leurs conditions de vie se sont améliorées.

2 - Les conséquences sont de plusieurs ordres

Les départs précoces agissent sur l'économie agricole.

Et ceci de diverses façons, car l'activité agricole s'inscrit dans une filière et côtoie plusieurs acteurs économiques.

Les difficultés de l'élevage, production, pour rappel, très touchée par les départs précoces, vont impacter en amont l'approvisionnement, et en aval les abattoirs, les entreprises de transformation, la distribution. L'enjeu du maintien de l'activité est donc important, aussi pour des raisons financières et économiques qui vont bien au-delà de la structure d'exploitation.

En Bretagne par exemple, il y a une forme de gestion anticipée des départs potentiels par les acteurs de la filière. Les éleveurs porcins fragilisés sont en général repérés, notamment par des difficultés récurrentes à régler des factures, et pris en charge par la filière pour trouver un repreneur. Et les transactions échappent parfois aux circuits plus classiques de transmission (chambres d'agriculture et autres acteurs). C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, les exploitations sont le plus souvent reprises.

Les surfaces agricoles en Bretagne, pour ce qui concerne l'élevage, sont constantes. Les départs précoces n'ont pas vraiment d'impact sur les quantités produites, mais plutôt sur un recul du nombre de chefs d'exploitation, alimentant ainsi un phénomène de concentration.

De manière générale, les exploitations des départs précoces servent rarement l'installation.

Dans le domaine de l'élevage en particulier, les exploitations deviennent de plus en plus grandes et équipées. Donc, les coûts de reprise sont de plus en plus lourds.

Pour reprendre l'exemple de la Bretagne, le foncier est très recherché pour l'agrandissement, mais pas les bâtiments, qui représentent des sommes colossales et pour lesquels le cédant est souvent endetté. Pour lui, la vente des bâtiments est un impératif économique. Mais le prix de l'exploitation est souvent trop élevé pour beaucoup de candidats à l'installation.

Dans d'autres cas, les exploitations disparaissent. Ni agrandissement ni installation, c'est l'économie de marché, et la loi de l'offre et de la demande, qui va être facteur d'influence sur le maintien ou la disparition des exploitations et des surfaces agricoles.

¹⁶ Observatoire national du suicide, *Suicide/État des lieux des connaissances et perspectives de recherche* - 1er rapport / novembre 2014

Le foncier évolue diversement face aux départs précoces

Ce point rejoint en effet en partie la problématique économique.

Dans les zones à forte demande foncière agricole, on peut à nouveau citer la Bretagne, les exploitations libérées par les cédants vont principalement servir l'agrandissement. Le foncier répond à un besoin important de l'élevage, et l'élevage hors sol en particulier, qui nécessite des terres pour l'épandage, pour les bâtiments, mais aussi pour développer une certaine autonomie alimentaire.

Egalement, le foncier peut être porteur de droits à primes, ou de quotas, qui vont intéresser fortement les exploitations plus solides et qui cherchent une plus grande rentabilité.

Le foncier des cédants reste donc très souvent, dans un tel contexte, dans le champ agricole.

Dans les régions en déprise agricole en revanche, les enjeux économiques sont tout autres. Dans le sud de la France, le recul des terres agricoles est beaucoup plus marqué que dans d'autres régions (recul de 7% de SAU agricole en 30 ans en France, plus de 17% de pertes de surfaces dans le sud).

Entre recul de l'activité agricole, particulière dans cette région (petites exploitations, maraîchage / viticulture, productions à faible rentabilité, absence de primes...) et pression foncière pour l'urbanisation, les terres agricoles libérées restent souvent en friche en attendant de devenir constructibles.

Dans les régions où la demande de terres à bâtir est forte, les agriculteurs sont confrontés à cette concurrence foncière. Quand ils sont propriétaires, et que leur activité ne leur permet plus de vivre de leur exploitation, la vente des terres peut constituer une porte de sortie. Quand ils en sont locataires, ils peuvent aussi se retrouver dépossédés de leur bail en raison du choix du propriétaire de vendre ses surfaces, louées jusqu'à présent pour l'agriculture, sur un marché plus intéressant.

Le foncier agricole est donc aussi « une marchandise » avec une valeur marchande, par les primes qui lui sont attachées, par sa valeur face à la concurrence de l'urbanisation. La question de la rentabilité sera par ailleurs vécue, subie, de manière très différente selon le mode de faire valoir. Et, selon la situation personnelle et / ou économique, le choix du chef d'exploitation en difficulté s'orientera plus ou moins volontairement vers les issues les moins pénalisantes financièrement.

Des conséquences humaines insuffisamment prises en compte

Les départs précoces en agriculture traduisent très souvent une difficulté humaine, de santé physique ou morale, cause ou conséquence d'un déclin économique. Tout cela est très interdépendant et il est difficile d'identifier comment et par où arrive la décision de l'arrêt.

L'arrêt de l'activité agricole entraîne de profondes difficultés pour les personnes confrontées à cette situation. Que ce soit en matière de revenus, de problèmes de dettes, de logement, de reconversion, de prises en charge maladie ou handicap, de foncier ou de cheptel à gérer, l'agriculteur contraint de cesser son activité se retrouve là encore très isolé face à un bouleversement professionnel. Souvent aussi, les conséquences sont importantes sur un plan personnel, car le lien entre activité agricole et vie privée est très fort (habitat, transmission, travail familial...).

Les besoins des agriculteurs en cessation d'activité sont vastes et variés. Ils sont d'ordre psychologique, car l'arrêt est souvent vécu comme un échec, comme nous l'avons vu dans le cadre des installations familiales. Les besoins sont aussi financiers, en particulier pour les chefs de grosses exploitations d'élevage, souvent endettés, et devant solder des structures très coûteuses pour lesquelles la reprise est difficile. Les questions de reconversion se posent également, et de manière variée, selon l'âge et le niveau de formation des personnes qui arrêtent leur activité.

Cependant, nous sommes le plus souvent en présence de travailleurs isolés, dans leur activité agricole, mais isolés aussi face à leurs difficultés quand l'arrêt devient inéluctable. Il n'y a pas prise en compte globale de cette problématique qui touche plusieurs milliers de personnes chaque année, de façon chronique, depuis que nous avons commencé à nous pencher sur ce sujet (début des années 2000).

Face à ce « plan social », à l'interdépendance des causes et aux conséquences diverses qu'il entraîne, les solutions à mettre en place ne sont pas simples à imaginer, et relèvent de plusieurs niveaux d'intervention. Encore faut-il intégrer ce phénomène dans la réflexion globale sur l'activité agricole et son évolution.

Or, ce sera l'objet de notre dernière partie, la « désinstallation » n'est pas, ou insuffisamment intégrée dans la réflexion sur l'activité agricole, ses enjeux et son avenir.

3 Un phénomène peu appréhendé par les institutions agricoles

Nous l'avons cité plus haut, le sujet des départs précoces est peu étudié. Les interlocuteurs des agriculteurs ont-ils connaissance de ce phénomène, de son ampleur ? Comment les organisations professionnelles, les institutions en charge de l'agriculture intègrent cette donnée dans leur action ?

Une perception non statistique du problème

L'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés ont indiqué ne pas s'être penchés sur la question des départs précoces en agriculture. Les préoccupations se portent plutôt sur le volet installation. Comme cela a pu être évoqué, *« la profession ne regarde pas ces situations de crises sociales induites par des départs précoces. L'énergie est plutôt mise sur les installations, c'est plus valorisant »*.

Ils n'ont pas de visibilité statistique du sujet, et sont surpris par la proportion que représentent les départs précoces dans les cessations d'activité agricole.

Pourtant, dès lors qu'on les interroge sur le sujet, tous ont conscience que c'est une réalité, que les départs précoces impactent les campagnes. Ils identifient les causes potentielles et les difficultés des agriculteurs qui peuvent les conduire à l'arrêt.

Les problèmes économiques et de santé sont principalement cités dans la perception qu'ont les acteurs des causes de départs. Mais bien d'autres motifs sont évoqués, et c'est bien l'interdépendance des facteurs – santé, économique, découragement, revenus... –, qui est pointée dans les difficultés des agriculteurs à poursuivre leur activité.

Si tous font une analyse argumentée du processus de départ, ils soulignent également l'absence, ou la faiblesse des moyens pour prévenir les départs précoces.

En matière de prévention, seules les installations DJA bénéficient, dans le cadre du dispositif d'aide à l'installation, d'un suivi sur

l'exploitation par des conseillers qui font des bilans, et repèrent les difficultés rencontrées. Mais les installations DJA ne représentent aujourd'hui qu'un tiers des installations.

L'absence de prise en compte du processus de désinstallation par les acteurs institutionnels traduit aussi l'isolement des agriculteurs dans leur métier. Si les jeunes sont aidés et accompagnés au moment de l'installation, ils se retrouvent par la suite très seuls et démunis quand les problèmes surviennent.

Peut-on prévenir les départs précoces ?

La visibilité du phénomène des départs précoces se fait à travers les accompagnements qui existent pour l'agriculture en difficulté. Nous avons observé plus haut par exemple, les RGDJA ou le dispositif ARP.

Il peut y avoir plusieurs indicateurs d'alerte qui appellent des soutiens différents et portés par des acteurs différents également.

Pour les indicateurs d'alerte d'ordre économique, un dispositif –AGRIDIFF¹⁷–, soutient les agriculteurs qui connaissent des difficultés financières. Cette aide est accordée aux exploitations évaluées « viables ».

Entre 2010 et 2015, ce sont seulement 3 116 dossiers qui ont été accompagnés par AGRIDIFF.

Nous n'avons pas trouvé de bilan de la mesure AGRIDIFF, somme toute relativement peu sollicitée, pour évaluer l'efficacité de cette action qui doit concourir au maintien des exploitations, et qui a coûté, sur la période de cinq ans, 9 556 942 euros.

¹⁷ Le dispositif Agridiff s'adresse aux exploitants agricoles qui rencontrent des difficultés structurelles liées notamment à leur endettement et qui sont dans l'incapacité d'assurer leur redressement avec leurs propres ressources. Les aides à l'audit, au redressement et au suivi ouvertes aux exploitations agricoles reconnues en difficulté mais viables ont pour vocation de soulager la trésorerie de l'exploitant et de faciliter la restructuration financière et technique de l'exploitation.

Un autre indicateur de difficulté des exploitations peut nous être apporté par l'observation des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) agricole. La loi du premier décembre 2008 a généralisé le RSA à l'ensemble des populations couvertes par la Mutualité Sociale Agricole, les salariés agricoles et les non-salariés agricoles.

Le RSA pour les non-salariés agricoles est versé pour compenser une absence de revenus suffisants issus de leur exploitation. Il est accordé sous condition de ressources, et révèle une certaine pauvreté des exploitants agricoles.

En 2013, 11 000 chefs d'exploitation bénéficient du RSA, pour un montant de près de 60 millions d'euros¹⁸. Les experts s'accordent à dire que le nombre de bénéficiaires potentiels est bien plus élevé, mais qu'il est encore difficile pour cette catégorie d'accepter d'entrer dans cette démarche d'aide sociale.

Les acteurs locaux des régions visitées font le constat d'une institutionnalisation de cette aide. En effet, ce revenu minimal, accordé normalement sur une période limitée pour permettre à un individu de subvenir à ses besoins, devient un complément de revenus permanent pour certaines personnes. Ce qui démontre un dysfonctionnement, pour ne pas dire un échec, de la structure d'exploitation, qui ne fait pas vivre l'exploitant.

La MSA dispose de divers moyens pour repérer des agriculteurs en difficulté, et, de fait, met en place plusieurs actions pour accompagner temporairement les chefs d'exploitation. Par exemple, des aides sont développées pour prendre en charge ou échelonner le paiement de dettes de cotisations.

Les arrêts maladies constituent aussi un déclenchement d'alerte. La MSA organise des visites chez les agriculteurs en arrêt longue durée, et propose des aides au remplacement.

La MSA a également mis en place un plan national d'actions pour prévenir le suicide, en créant des cellules de prévention et d'écoute dans chaque MSA départementale pour repérer les agriculteurs en difficulté.

Les actions de prévention que nous venons de décrire révèlent une situation de crise économique qui, nous l'avons dit dans cette étude, semble être le principal motif d'arrêt.

Elles ne touchent pas cependant toutes les personnes potentiellement concernées par une crise économique. Aussi, nous n'avons pas d'exemple de prévention pour d'autres causes d'arrêt, comme la démotivation, le stress ou autres problèmes de santé, même si localement des actions peuvent être mises en place par les acteurs institutionnels.

Par exemple, la région Bretagne a mené une action de sensibilisation auprès des jeunes agriculteurs autour de la question de l'autonomie de décision des exploitants agricoles, de leur capacité à décider des orientations de leur exploitation. Cette action a fait suite au constat d'une perte d'autonomie conduisant les exploitants à une forme de découragement. C'est une entrée plus sociale dans le domaine de l'agriculture. Même si l'approche concerne des aspects techniques ou organisationnels, elle a été envisagée pour réfléchir et repositionner la place du chef d'exploitation dans sa structure.

La situation n'est pas toujours redressable

A travers l'observation des dispositifs de prévention des départs précoces, on constate que c'est bien l'entrée « difficulté économique » qui déclenche la mise en place d'actions. Avec des interventions qui arrivent quand la situation est déjà bien difficile.

Lorsque les personnes sont contraintes ou décident d'arrêter, de quel accompagnement peuvent-elles disposer ?

Les mesures d'accompagnement des exploitants qui arrêtent sont très peu développées, et les moyens déployés très faibles au regard du nombre d'arrêts précoces que nous observons.

Nous avons déjà cité précédemment le dispositif ARP (aide à la reconversion professionnelle), qui touche très peu d'agriculteurs, et qui voit ses moyens se réduire alors que la mesure a fait preuve d'une certaine efficacité en matière d'accompagnement à la reconversion.

Les acteurs rencontrés regrettent le recul de cette mesure qui permettait, à l'occasion de l'étude des dossiers de demande d'aide, de réunir au niveau local toute la profession agricole, et ainsi de mettre en réseau les différents acteurs autour de ces questions d'agriculture en difficulté.

¹⁸ Le RSA au régime agricole, situation à fin 2013, MSA, direction des études, des répertoires et des statistiques

Aujourd'hui, l'ARP ne permet plus de financer ni les formations, ni les indemnités de formations, se résume le plus souvent au versement du montant forfaitaire de 3000 euros, ce qui ne justifie plus la mobilisation des acteurs pour cette instruction.

Les chambres d'agriculture ont également développé des actions à l'attention des agriculteurs en situation de difficulté sur leur exploitation. Ce sont les formations « continuer ou se reconverter ». Une à deux sessions sont proposées par an, elles réunissent peu de participants, et la grande majorité finira plutôt par arrêter et cherchera à se reconverter.

Les animateurs de ces formations adaptent la session au public qui se présente. Ils évoquent des situations inextricables, où les difficultés personnelles et professionnelles sont très imbriquées (divorce, maladie, épuisement moral...). Il n'est pas rare qu'un tiers du groupe évoque des envies de suicide. Si ces formations n'engagent pas généralement les participants sur la voie de la poursuite de l'activité, elles constituent un espace de parole important, une prise de conscience de la nécessité de passer à autre chose.

Autre niveau d'intervention auprès des agriculteurs qui arrêtent leur activité, c'est l'action de l'association Solidarité Paysans¹⁹.

L'activité prépondérante de cette association consiste en la mise en place de l'accompagnement et du suivi de procédures juridiques de mise en liquidation et des dossiers de cessation de paiement.

C'est une procédure qui permet de liquider les dettes et souvent permet la conservation du domicile, quand cela est possible, c'est-à-dire quand le domicile n'est pas rattaché directement à la ferme.

Les agriculteurs qui s'adressent à Solidarité paysans n'ont souvent pas de repreneurs, ou bien un repreneur qui ne permet pas, avec sa proposition, de couvrir l'ensemble des dettes du cédant.

Seule la liquidation judiciaire évitera le gouffre financier pour le chef d'exploitation.

Alors que c'est parfois la seule issue pour éviter une situation sociale intenable, cette démarche reste néanmoins peu admise dans la profession (la liquidation sera beaucoup plus « naturelle » dans le domaine du commerce ou des PME).

L'action de Solidarité paysans permet aussi de « décomplexer » les agriculteurs par rapport à cette situation, en démontrant la légitimité de la liquidation dans leur situation.

La transmission de l'exploitation d'un départ précoce

Départ précoce rime en général avec départ précipité ou dans l'urgence. Souvent, le départ précoce intervient chez des agriculteurs qui n'ont pas de repreneur identifié dans la famille.

Le sujet de la transmission est central en agriculture. Il revêt un caractère économique et social.

Economique, parce que la transmission donne du sens au travail, au développement de l'exploitation, aux investissements, et donne des perspectives d'avenir au chef d'exploitation.

La transmission est également un sujet très intime, lié à l'histoire familiale. Le départ précoce représente parfois un échec familial pour la personne par qui la fin de l'activité familiale est arrivée. Pour d'autres cas, la transmission familiale est évitée avec préméditation. La perpétuation de ce statut aux enfants n'est pas toujours souhaitée par les parents qui ont vécu difficilement leur métier de chef d'exploitation, et veulent préserver leurs enfants de cette vie de labeur et de précarité financière.

La vision de la transmission est différente, selon qu'il s'agit d'un départ précoce ou d'un départ en retraite. En effet, les départs en retraite sont préparés bien en amont, et accompagnés (inscription au répertoire à l'installation...). Un agriculteur, au moment du départ en retraite, souhaite valoriser le fruit du travail de toute une vie au mieux. Il est capable d'attendre d'avoir une proposition qui lui convienne. Au contraire, un agriculteur qui souhaite arrêter avant la retraite est préoccupé par d'autres priorités. Soit il est en difficulté financière et il lui faut vendre au plus vite. Soit il souhaite arrêter pour d'autres raisons, et il s'est fixé une date d'arrêt, le temps lui est compté, il sera souvent moins exigeant qu'un futur retraité.

Les processus classiques de transmission, comme les points info installation mis en place dans les chambres d'agriculture, ne répondent généralement pas aux contraintes de temps des départs précoces, mais ont été pensés pour la transmission des exploitations d'agriculteurs proches de la retraite, c'est-à-dire des fins de carrières anticipées et accompagnées.

¹⁹ Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales.

Que deviennent les agriculteurs qui cessent leur activité ?

Dès lors qu'ils quittent leur statut, les chefs d'exploitation ne font plus partie du public cible des institutions du domaine agricole et retombent dans le « droit commun ». Les acteurs de la sphère agricole n'ont plus de visibilité sur le devenir des personnes.

A partir des quelques enquêtes auprès d'anciens agriculteurs, et des acteurs impliqués dans l'accompagnement des départs précoces, nous avons appris que les anciens agriculteurs deviennent plutôt salariés. Les hommes ont tendance à se reconvertir dans le transport, et les femmes dans l'aide à la personne ou dans les services. Ensuite, dans les territoires où l'activité agricole est importante, les ex chefs d'exploitation se reconvertissent comme salariés agricoles, ou saisonniers. C'est le cas souvent évoqué en Bretagne. Certains acteurs nous ont signalé qu'il arrive que des agriculteurs vendent leur exploitation à des entrepreneurs et deviennent salariés sur leur ancienne exploitation. Egalement, ils trouvent du travail dans des organisations agricoles telles que les CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole).

Il est apparu régulièrement que les anciens agriculteurs étaient considérés positivement sur le marché du travail, en tant que salariés agricoles, mais aussi au niveau de différents métier proches de l'agriculture. Ils ont des connaissances techniques, des compétences multiples, une autonomie très importante, qui leur permettent de s'adapter facilement.

Des compétences moins directement liées à l'agriculture sont aussi appréciées chez les agriculteurs, comme la capacité à gérer du personnel, à communiquer avec une clientèle, des élèves grâce à leur connaissance du métier, etc. Les personnes enquêtées n'avaient pas conscience de ces éléments. Les démarches de reconversion, proposées par Pôle emploi, comme les bilans de compétences, leur ont parfois permis de se reconvertir dans des métiers nouveaux.

Seuls l'âge et les problèmes de santé ont constitué, pour notre petit échantillon, de réels blocages pour la reconversion.

Conclusion

Les départs précoces révèlent un malaise dans la profession, difficile à cerner. Parce que les départs sont souvent subis, ils témoignent des difficultés, crises, économiques ou sociétales du secteur agricole.

Les causes de ces départs sont variées et entremêlées. Mais les conséquences sont surtout sociales. Les crises sont d'abord individuelles, humaines. Le nombre d'exploitants diminue, les installations reculent, la tendance à l'agrandissement des exploitations est de mise, agrandissement « nourri » aussi par les départs précoces.

L'agriculture a-t-elle toujours un projet social ? L'isolement des paysans est manifeste, y compris lorsque nous observons nos politiques publiques : entre bien-être animal et bilan de santé de la PAC, quelle place, quel rôle et quel soutien pour celles et ceux qui s'engagent dans la voie agricole ?

Les départs précoces peuvent constituer un indicateur intéressant pour évaluer l'état de l'agriculture et les enjeux d'avenir, indicateur qu'il convient bien sûr de croiser avec bien d'autres aspects de l'activité agricole.

Comment la profession agricole va-t-elle s'emparer de ce sujet ? Nous avons fait le constat que les mesures d'aides, de prévention, d'accompagnement reculent. L'aide sociale prend le pas sur les politiques agricoles, avec 60 millions d'euros de RSA versés en compensation d'une absence de revenus issus d'un travail quotidien et harassant.

Parallèlement à la crise économique, les changements du rapport au travail, des modes de fonctionnement familiaux, modifient la perception du métier d'agriculteur par ceux qui l'exercent.

« En ce sens, ces trajectoires semblent montrer, malgré leur diversité et les spécificités de l'agriculture, des convergences de plus en plus fortes avec d'autres secteurs, ceux du travail indépendant comme du travail salarié, interrogeant la « désagricolisation » des familles et la « défamiliarisation » des exploitations, en d'autres termes la référence au fonctionnement familial pour comprendre les transformations des exploitations et de l'emploi agricole. »²⁰

Comment des agriculteurs se maintiendront dans le futur, avec quels systèmes de valeurs ? Car si la famille est « désagricolisée », que les loisirs et les vacances sont si rares, que les revenus sont faibles, le travail laborieux, l'indépendance chimérique, la solitude pesante, et la reconnaissance sociale absente, quel sens pourra-t-il être donné à ce métier ? Les départs précoces ne risquent-ils pas de devenir la norme ?

L'agriculture englobe des enjeux sociétaux aussi larges que l'aménagement du territoire, la conservation des paysages et des productions locales, la production de l'alimentation, ou encore la préservation de l'environnement. Le maintien de cette activité est un enjeu collectif de société.

²⁰ S. Madelrieux (et al) « L'exploitation agricole, la famille et le travail : nouvelles formes, nouvelles régulations ? »

Annexes

1 - Composition du comité technique

- **Vincent Abt**, Bureau Financement des entreprises ; MAAF/DGPE
- **Céline Fabre** et **Frédéric Courleux**, Bureau de l'évaluation et de l'analyse économique ; MAAF/ Centre études et prospective
- **Lucie Juvet**, Maître de conférences en sociologie, anthropologie ; IUT Infocom / Université de Franche-Comté
- **Jean-Jacques Laplante**, Directeur de la santé et de la prévention à la MSA de Franche-Comté
- **Marc Parmentier**, Responsable du département « cotisations » de la direction des études, des répertoires et des statistiques ; Caisse centrale MSA
- **Thierry Borde**, Secteur des aides à l'installation, à la transmission, à la formation et des interventions financières ; ASP Siège/DIRAP
- **Jean-Pierre Simonneaux**, Service assistance technique, études et développement ; ASP/Direction régionale de Bretagne

2 - Les entretiens

2.1 - Sélection des territoires d'étude

Nous avons retenu comme territoires d'études le Morbihan (Bretagne) et les Pyrénées Orientales (Languedoc Roussillon), à partir des critères suivants :

- Des chiffres parlants en termes de départs précoces et départs précoces jeunes (avant 40 ans),
- La présence d'acteurs investis dans des dispositifs d'accompagnement des agriculteurs,
- Un département déjà étudié en 2001 / un territoire différent pour multiplier les angles d'analyse.

2.2 - Structures interrogées pendant l'étude

Structures	Bretagne Morbihan	Languedoc-Roussillon Pyrénées Orientales
Chambre d'agriculture	X	X
SAFER	X	X
MSA	X	X
Région – Service agriculture	X	X
DRAAF	X	X
Conseil général		X
DR ASP	X	
Solidarité Paysans	X	X
DDTM	X	

2.3 - Ex-agriculteurs rencontrés

Le contact auprès d'agriculteurs ayant arrêté précocement s'est fait via les chambres d'agriculture et leur conseiller « transmission » ou « agriculteurs en difficulté ». Ce sont plutôt des agriculteurs au profil suivant : agriculteurs à titre exclusif, installation dans le cadre familial.

En tout, 11 personnes ont été interrogées, 6 hommes et 5 femmes, sur les départements du Morbihan et des Pyrénées Orientales, âgées de 36 à 56 ans au moment de l'arrêt de l'activité.

La majorité d'entre eux ont une origine familiale et une formation agricole.

3 - Table des sigles

AGRIDIFF	Agriculteur en difficulté
ARP	Aide à la Reconversion Professionnelle
ASP	Agence de Services et de Paiement
ATEXA	Assurance accident du Travail des Exploitants
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CUMA	Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DJA	Dotation Jeune Agriculteur
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DR ASP	Délégation Régionale Agence de Services et de Paiement
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
ODR	Observatoire du Développement Rural
PAC	Politique Agricole Commune
PBS	Production Brute Standard
RGDJA	Remise Gracieuse DJA
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAU	Surface Agricole Utile
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural
UTAF	Unité de Travail Annuel Familial

4 - Bibliographie

- ⇒ Amand R., Corbin S., Cordellier M. et Deléage E., *Les agriculteurs face à la question énergétique : mythe de la transition et inertie du changement*, Sociologies [En ligne], Dossiers, Enjeux environnementaux et dynamiques des groupes professionnels, mis en ligne le 26 mai 2015.
- ⇒ Benard A., Donnars C., Floc'h H., Gallerand T., Reinert M., *Ils et elles quittent l'agriculture*, dossier Transrural Initiatives, n°211, avril 2002.
- ⇒ Bernardi V., Lefebvre F., *Les départs précoces en agriculture, mythe ou réalité ?*, Les Cahiers du Cnasea, octobre 2002.
- ⇒ Dedeire M., Razafimahefa L., Chevalier P., Hirczak M., *Dynamiques des espaces ruraux en France : vers un modèle des trajectoires démographiques ?*, Espace populations sociétés, mars 2011.
- ⇒ Descamps J-M, *Les relations de l'agriculteur avec son travail, une longue histoire, de forts changements actuels*, résumé de l'intervention de Barthez A., Travaux & Innovations, n°25, 02/1996.
- ⇒ Droz Y., Jacques-Jouvenot D., *Conséquences sociales et psychologiques des politiques agricoles*, ConSoPPA, recherche financée par le SNIS de 2009 à 2011.
- ⇒ Droz Y., Miéville-Ott V., Jacques-Jouvenot D., Lafleur G., *Malaise en agriculture. Une approche interdisciplinaire des politiques agricoles* (France-Québec-Suisse), Karthala.
- ⇒ Filipe Da Silva S., Lefebvre F., *Les non-salariés agricoles handicapés, une population méconnue, un accompagnement à définir – mission études ASP – 2012*.
- ⇒ Gambino M., Laisney C., Vert J., (coord.), *Le monde agricole en tendance. Un portrait social prospectif des agriculteurs*, Centre d'études et de prospective, 2012.
- ⇒ Jacques-Jouvenot D., Laplante J-J., *Les maux de la Terre. Regards croisés sur la santé au travail en agriculture*, Éditions de l'Aube, coll. Monde en Cours, 2009, 215 p.
- ⇒ Juvet L., *Le dilemme cornélien des producteurs laitiers en cessation précoce d'activité*, Socio-anthropologie de la transmission, 2012, L'Harmattan.
- ⇒ Lefebvre F., *Démographie agricole, la France doit-elle craindre l'avenir ? Prévisions à l'horizon 2020*, Déméter, 2009.
- ⇒ Madelrieux S., Nettier B., Dobremez L., *L'exploitation agricole, la famille et le travail : nouvelles formes, nouvelles régulations ?*, Journées d'étude INRA-Cirad : le travail en agriculture dans les sciences pour l'action, Mars 2010, Parent, France.
- ⇒ Observatoire national du suicide, *Suicide/État des lieux des connaissances et perspectives de recherche - 1er rapport / novembre 2014*.
- ⇒ Sleiman R., Milienne G., *Bilan de la retraite anticipée pour carrière longue au régime agricole entre 2004 et 2013*, Synthèse de l'Observatoire Economique et Social, MSA Caisse Centrale, Octobre 2014.
- ⇒ Vieuille G., *Population des non-salariés agricoles en 2014*, Info Presse, MSA, 02/ 2015.



Agence de Services
et de Paiement

Agence de services et de paiement

2, rue du Maupas
87040 Limoges cedex 1
tel. 05 55 12 01 61

contact : mission-etudes@asp-public.fr

site internet : <http://www.asp-public.fr/les-etudes-de-l-asp>